

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD162

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 18

À la première phrase de l'alinéa 112, après le mot :

« informations »,

insérer les mots :

« mentionnées au premier alinéa du présent II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.